Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260421-D2026_54-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AVRIL 2026

Délibération 2026_54

L'an deux mil vingt-six , le vingt-et-un avril à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le quinze avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LECLERRE Vanessa, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël, Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Madame LIDURIN Christelle a donné pouvoir à Madame CONAN Patricia, Madame MILLET Laurence a donné pouvoir à Madame SANSON Murielle, Madame LE BOULER Sabrina a donné pouvoir à Madame Alicia LE GUILLOUX.
Excusé : Monsieur David DAUMER
Secrétaire : Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 3 / Nombre de conseillers votants : 22

CONVENTION DE FINANCEMENT – AMENAGEMENT SECURITE – KERFOURCHEC

Vu la délibération 2025_50 validant le projet global de travaux d'aménagement d'entrée de bourg – Quartier la Gare/Kerfourchec et son plan de financement ;
Considérant que dans le cadre du projet il est prévu des aménagements sécuritaires pour deux arrêts de bus ;
Considérant la possibilité de déposer un dossier auprès de la Région au titre de des aménagements sécuritaires pour les arrêts de bus et l'éligibilité du projet ;
Considérant ci-dessous l'estimation financière de la partie aménagement des arrêts de bus ;

DECOMPOSITION DU MONTANT DE PROJET HT

TRAVAUX	25 130,00 €
TOTAL	**25 130,00 €**

SUBVENTIONS

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
REGION - AMENAGEMENTS ARRETS DE CAR	25 130,00 €	70%	17 591,00 €
TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT		**70%**	**17 591,00 €**
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT			7 539,00 €
TOTAL HT			**25 130,00 €**
TVA			5 026,00 €
TOTAL TTC			**30 56,00 €**

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité , par 22 voix pour,

- ✓ Approuve le plan de financement proposé ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier auprès de la Région au titre de l'aménagement des arrêts de car et à signer la convention de financement d'aménagement de sécurité comprenant deux arrêts de car entre la Région et la commune.
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

MAIRIE DE PLUMELIN